

Comment financer vos Études à l'IESEG ?

Programme Grande Ecole

Quelles solutions pour financer vos études ?

Une formation solide et validée par un diplôme officiel constitue le meilleur des investissements pour l'avenir. Ceci est encore plus vrai dans le contexte économique actuel. Vous êtes convaincu des bénéfices d'une formation d'excellence, alliant dimension internationale, étude approfondie et expériences en entreprise, mais vous hésitez à vous engager dans des études longues et coûteuses ? Vous vous demandez comment financer vos études ?

LES BOURSES

La Bourse du Crous : bourse sur critères sociaux

L'IESEG est une école reconnue par l'Etat. Les étudiants inscrits au **Programme Grande Ecole** peuvent solliciter une bourse d'Etat d'enseignement supérieur.

Conditions d'obtention :

- Age : avoir moins de 28 ans au 1er septembre 2020
- Être de nationalité française ou de l'UE (+Islande et Norvège)
- A défaut domiciliation et rattachement fiscal depuis +2 ans en France
- La bourse est versée directement à l'étudiant, mensuellement

Démarches

Dossier à constituer sur www.etudiant.gouv.fr

Après étude de votre dossier par le Crous, vous recevrez par mail votre notification de bourse conditionnelle. Dès réception de cette attestation, vous devrez nous la transmettre par mail à : bourse.crous@ieseg.fr.

Attention : Les étudiants qui s'inscrivent en apprentissage, aux différents MSc Spécialisés (Post Graduate Program) et au Bachelor in International Business (BIB) ne sont pas éligibles à la bourse du Crous ni à la plupart des bourses d'études publiques basées sur les critères sociaux.

Portail de bourses : European Funding Guide : 12 320 bourses

La plateforme www.european-funding-guide.eu permet aux étudiants de trouver une bourse gratuitement ainsi que des aides financières pour leurs cursus académiques.

Les programmes de financement recouvrent de nombreux domaines pour lesquels les étudiants peuvent avoir besoin d'une aide financière - passant par les coûts de la vie courante, des frais d'inscription et de résidence jusqu'aux dépenses supplémentaires pour les semestres à l'étranger. De nombreux articles sont également proposés, notamment sur les thèmes liés à la candidature aux bourses d'études

Les bourses Municipales, Départementales, Régionales et CE

Les communes et les départements peuvent éventuellement accorder des aides pour le financement des études. Certains Comités d'Entreprises (C.E) et mutuelles peuvent également proposer des bourses d'études. Pour en bénéficier, se renseigner auprès de la Mairie et du Conseil Général de votre lieu de résidence, ainsi qu'auprès du Comité d'Entreprise de vos parents.

LES FONDATIONS

Les Fondations extérieures

Plusieurs fondations peuvent vous aider dans le financement des frais de scolarité. Pour plus d'information, veuillez-vous rendre sur : www.fondationdefrance.org/

La Fondation IÉSEG

Elle permet, au cours du cursus d'un étudiant, si la situation financière de sa famille venait à se dégrader, d'avancer une partie des frais de scolarité sous la forme d'un « prêt d'honneur de la fondation IÉSEG ». Les étudiants bénéficiant de ce prêt à taux 0 rembourseront le prêt en plusieurs mensualités lorsqu'ils auront intégré le marché du travail.

La Fondation Jacques Lambert

La **Fondation Jacques LAMBERT** abritée par la Fondation de France, attribue des bourses d'un montant de 2 500 € aux étudiants des écoles de commerce inscrits en **3^{ème} année du Programme Grande Ecole**.

Chaque année, l'IESEG, sélectionne 3 dossiers d'étudiants et les soumet à la Fondation selon les critères suivants :

- . L'excellence académique de l'étudiant,
- . Les difficultés financières.

Cette bourse d'étude est exclusivement dédiée aux élèves possédant la nationalité française.

<https://www.fondationdefrance.org/fr/fondation/fondation-jacques-lambert>

La Fondation de Lille « Bourses de l'Espoir »

Concernent les résidents des départements du Nord et Pas-de-Calais depuis au moins 3 ans, en difficultés financières pour poursuivre ou finaliser les études. Pour candidater, suivre la procédure sur :

<http://www.foncationdelille.org/>

La Fondation GIVEKA

Elle attribue des bourses aux étudiants français ou suisse qui, en raison d'un accident subi ou d'une maladie contractée après avoir obtenu leur baccalauréat, ont des difficultés financières à entamer ou suivre des études supérieures en France ou à l'étranger. Pour candidater, retirer un dossier avant novembre de l'année universitaire en cours.

<https://www.crous-paris.fr/aides-sociales/mission-crous-handicap/fondation-giveka/>

La Fondation ARELI Emergence

Le programme Emergence s'adresse aux jeunes venant de milieux modestes. Il les aide à réussir leurs études supérieures et leur insertion professionnelle en leur permettant d'accéder à ce qui leur manque le plus : des moyens financiers (une bourse complémentaire à la bourse d'Etat), et un réseau professionnel bienveillant (un réseau de parrainage).

Pour candidater, suivre la procédure sur : <http://www.areli.fr/le-programme-emergence/devenir-unlaureat>

La bourse Déclics jeunes – Fondation de France

Elle aide les étudiants (18-30ans) à réaliser leur vocation/projet personnel dans des domaines divers. Le concours est ouvert du 16 décembre 2020 au 3 février 2021. Il y a environ une vingtaine de prêts d'honneur par an d'un montant de 7 600€.

<https://www.fondationdefrance.org/fr/concours-declics-jeunes>

La Fondation d'entreprise Francis Bouygues

La Fondation propose une aide aux étudiants ayant obtenu la mention « Bien » ou « Très bien » au baccalauréat et rencontrant des difficultés financières qui pourraient compromettre une éventuelle suite de parcours dans l'enseignement supérieur. Elle propose une aide sur trois ans.

<http://www.fondationfrancisbouygues.com/>

La Fondation Marcel Bleustein-Blanchet

Elle propose une bourse de la Vocation pour les étudiants rencontrant des difficultés financières et ayant une vocation dont ils ont fait la preuve par des débuts de réalisation et ayant de graves difficultés pour continuer leur formation. Les candidatures sont à déposer entre le 1er janvier et le 31 mai de chaque année.

<http://www.fondationvocation.org/>

Le Financement participatif des études :

Il existe 3 plateformes de crowdfunding :

- **StudentBackr** : ouvert aux élèves européens de 18 et plus dans le but de récolter des fonds pour le financement de leurs études. Ils bénéficient également d'aides personnalisées et gratuites.
- **Whatifcommunity** : Cette plateforme réunit des fonds auprès d'entreprises ou d'institutionnels pour les mettre à la disposition des étudiants. L'étudiant, une fois diplômé, reverse un pourcentage de son salaire sur une période de temps donné, individualisée à ses besoins et à sa situation.
- **EdukLab** : aide au financement des études supérieures ou d'un projet.

L'APPRENTISSAGE

Il permet aux étudiants en BAC+3 ou titulaire d'un diplôme notamment en économie-gestion, économie-management, économie de rejoindre l'IESEG en Master en alternance.

Le Master apprentissage de l'IESEG est un tremplin pour entrer dans la vie professionnelle.

La formation est financée par l'entreprise qui accueille l'étudiant. L'étudiant dispose d'un statut de salarié : il est rémunéré par l'entreprise qui l'accueille et qui finance les deux ans de sa formation.

Attention : Les étudiants en apprentissage ne sont pas habilités à recevoir la bourse du Crous.

L'étudiant/salarié alterne expérience « terrain » et enseignement à l'IESEG, au rythme de 3 semaines en entreprise et 1 semaine à l'École (campus de Lille ou de Paris en fonction de la filière choisie).

<https://www.ieseg.fr/programmes/masters-science/programme-grande-ecole/master-alternance/>

LES PRÊTS

Prêt Etudiant garanti par l'Etat

Le prêt étudiant est un crédit à la consommation qui vous est accordé pour financer vos études.

Le prêt étudiant garanti par l'État vous permet d'obtenir un prêt pour financer vos études sans condition de ressources et sans caution d'un proche. Il est ouvert à tous les étudiants boursiers ou non.

- **Quel est le montant maximum de ce prêt ?**

15 000 Euros par étudiant au total.

- **Quel est le taux d'intérêt ?**

Le taux d'intérêt est fixé librement par les banques. L'étudiant prend contact avec les banques partenaires (Banque Populaire, Crédit Mutuel CIC, Caisse d'Epargne, Société Générale).

- **Quelles sont les modalités de remboursement ?**

L'étudiant a la possibilité de procéder à un remboursement différé partiel ou total. Les modalités de remboursement sont à fixer avec la banque. La durée de remboursement peut varier de 1 à 10 ans.

- **Qui peut bénéficier de ce prêt ?**

Les étudiants, âgés de moins de 28 ans, français ou ressortissants de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.

Les ressortissants de l'Union Européenne ou de l'EEE doivent justifier de 5 ans de résidence régulière ininterrompue en France au moment de la conclusion du prêt.

- **Quelles sont les pièces justificatives à fournir à la constitution du dossier ?**

- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...),
- Les derniers relevés de compte si l'étudiant a un compte dans une autre banque,
- Un justificatif du statut d'étudiant (carte d'étudiant...),
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF ...)

• **Quelles sont les garanties du prêt étudiant ?**

En cas de difficulté, l'Etat, à travers l'organisme de financement Oséo, se porte garant pour chaque contractant à hauteur de 70 % du capital restant du prêt consenti, hors intérêt. Durée de garantie : 10 ans maximum à partir de la date du premier versement des fonds. L'Etat poursuivra son effort dans les années à venir et abondera le fonds chaque année pour démultiplier l'offre de prêts.

Informations sur le site : <http://www.etudiant.gouv.fr/> Les demandes doivent être faites avant le mois de juin.

Prêt Etudiant à des conditions préférentielles pour les étudiants de l'IÉSEG

L'IÉSEG a négocié des conditions préférentielles pour ses étudiants auprès de banques partenaires : la Caisse d'Epargne, Société Générale, LCL et BNP Paribas.

Les conditions proposées varient selon les banques :

Pour plus d'informations, contactez directement nos banques partenaires :

Pour le campus de Lille :

Caisse d'Epargne Hauts-de-France	Société Générale	LCL	BNP Paribas
Taux : 0.80%	Taux : 0,60%	Taux : 0.60%	Taux : 0.80%
Frais de dossier : gratuits	Frais de dossier : gratuits	Frais de dossier : gratuits	Frais de dossier : gratuits
Date de validité : 31/12/2021	Date de validité : 31/05/2022	Date de validité : 31/12/2021	Date de validité : 31/12/2021
Avec différé de remboursement	Avec différé de remboursement	Avec différé de remboursement	Avec différé de remboursement
Montant maximum : 60 000€	Montant maximum : 120 000€	Montant maximum : 75 000€	Montant maximum : 75 000€
Contact : 09.84.98.12.34	Contact : 03.20.54.00.66 OU 03.20.86.86.62	Contact : 03.20.14.74.76	Contact : 01.55.23.01.91

Pour le campus de Paris :

Caisse d'Epargne Ile-de-France	Société Générale	LCL	BNP Paribas
Taux : 0.59%	Taux : 0,60%	Taux : 0.60%	Taux : 0.80%
Frais de dossier : gratuits	Frais de dossier : gratuits	Frais de dossier : gratuits	Frais de dossier : gratuits
Date de validité : 31/12/2021	Date de validité : 31/05/2022	Date de validité : 31/12/2021	Date de validité : 30/10/2021
Avec différé de remboursement	Avec différé de remboursement	Avec différé de remboursement	Avec différé de remboursement
Montant maximum : 60 000€	Montant maximum : 120 000€	Montant maximum : 75 000€	Montant maximum : 75 000€
Contact : 01.71.09.61.14	Contact : 01.49.97.57.46 OU 01.46.67.01.43	Contact : 01.55.23.01.91	Contact : 07.62.06.81.49

Plateforme gratuite d'aide au financement

<http://www.financetesetudes.com/>

Cette plateforme aide les étudiants à choisir rapidement et gratuitement la banque qui les aidera au financement de leurs études.

LES AIDES

L'aide au mérite

L'aide au mérite concerne uniquement les étudiants boursiers du ministère de l'enseignement supérieur. Cette aide s'ajoute à la bourse sur critères sociaux et est versée sur 9 mois.

Elle est accordée aux élèves de terminale futurs boursiers sur critères sociaux ayant obtenu le baccalauréat avec mention « Très bien », quelle que soit la formation supérieure envisagée.

L'étudiant n'a aucune démarche à faire pour obtenir l'aide au mérite. C'est le rectorat qui transmet directement au Crous la liste des bénéficiaires.

Montant de l'aide au mérite pour l'année 2020-2021 : 900 €.

En plus de la bourse au mérite versée par le Crous, certaines banques offrent une prime aux étudiants ayant obtenu leur baccalauréat avec mention (montant variable en fonction de la mention obtenue).

L'aide de l'IESEG : Des solutions sont proposées aux étudiants rencontrant des difficultés financières

Plusieurs solutions d'aide au financement sont proposées par l'IESEG :

1. **PRÊT ETUDIANT AVEC CAUTION DE L'IESEG** : L'IESEG peut se porter caution auprès d'une banque partenaire si l'étudiant n'obtient pas de prêt étudiant au motif d'une caution insuffisante.
2. **PRÊT D'HONNEUR de la FONDATION IESEG** : Prêt d'honneur à taux 0% de la Fondation IESEG <https://fondation.ieseg.fr/> que l'élève rembourse en plusieurs mensualités, une fois diplômé et entré dans le marché du travail.
3. **BOURSE DE L'IESEG** : bourse interne qui peut venir en complément de la bourse sur critères sociaux du CROUS.

Pour toutes ces solutions de financement, une commission statue sur les demandes d'aides au financement. Celles-ci doivent être adressées par e-mail à Meriane HEDJAZ m.hedjaz@ieseg.fr ou inscription@ieseg.fr

La date limite de dépôt de dossiers est fixée au lundi 16 mai 2022. Les réponses seront apportées fin juin 2022.

Tout dossier déposé après cette date sera étudié lors d'une commission ultérieure.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes : (à personnaliser en fonction de votre situation)

- Une lettre précise motivant votre demande d'aide et détaillant la situation financière de vos garants financiers sans oublier votre adresse email personnelle et votre numéro de téléphone,
- Les deux derniers avis d'imposition ou de non-imposition des garants (même en cas de divorce) ou une attestation de l'employeur mentionnant le salaire gagné au cours des derniers 24 mois.
- Le bulletin de salaire des deux garants de décembre + ceux des 3 derniers mois avant la date de la commission,
- L'attestation Pôle Emploi le cas échéant,
- Le bulletin de salaire de l'étudiant de décembre + ceux des 3 derniers mois avant la date de la commission,
- L'attestation de la banque de l'étudiant notifiant le refus de prêt étudiant, obligatoire.
- La copie de la notification définitive du CROUS ou l'avis conditionnel pour l'année académique à venir.
- Tout autre document qui permettra d'apprécier la situation financière de l'étudiant et de ses garants (justificatif de dettes, d'emprunts, etc.)

D'autres documents pourront être demandés pour compléter votre dossier.

L'IÉSEG vous informera de sa décision après étude de votre dossier et proposera à ceux dont le dossier a été retenu une solution parmi celles énumérées ci-dessus.

Attention : les solutions de financement proposées par l'IÉSEG n'ont pour but que d'aider au financement des frais de scolarité.

Allocation Spécifique Annuelle (ASAA) – Etudiant non boursier du Crous

L'aide spécifique permet d'apporter une aide financière personnalisée à l'étudiant en difficulté. Elle peut vous être versée si l'étudiant des difficultés financières durables et qu'il ne bénéficie pas de la bourse d'enseignement sur critères sociaux. L'étudiant peut bénéficier d'une aide s'il est dans l'une des situations suivantes : rupture familiale, indépendance avérée, changement de garde suite à séparation des parents, voire autres difficultés.

Centre Polyvalent de Santé Universitaire (CPSU)

Ce centre rassemble deux pôles : LE ALL SANTE et le ALL SOLIDARITE, tous deux sont accessibles aux étudiants des facultés de l'université catholique de Lille.

Le CPSU est ouvert du lundi au jeudi de 8h à 19h, le vendredi de 9h à 18h. Il est fermé pendant les vacances scolaires.

LE ALL SANTÉ

Prévention :

- Visites médicales, dont une obligatoire en 1ère année,
- Conseils en hygiène de vie (consultation d'aide à l'arrêt du tabac, diabétique...),
- Actions de prévention (dépistage du SIDA, lutte contre le tabac...)

Soin :

- Consultations de médecine générale sans rendez-vous
- Consultations de gynécologie sur rendez-vous
- Entretiens psychologiques sur rendez-vous (entretiens individuels, soutien affectif, psychothérapie, groupes d'estime de soi, groupe de gestion du stress...)

Contact

CPSU Maison de l'étudiant – 67 bd Vauban
Médecin responsable : Docteur Cécile Masset – 03 28 04 02 40
cpsu@all-lacatho.fr – <https://cpsu.docvitae.fr>

LE ALL SOLIDARITE

L'Université Catholique de Lille, par le biais du ALL SOLIDARITE, attribue, sur dossier, des aides financières au logement et / ou aux repas.

L'assistante sociale vous reçoit sur rendez-vous pour vous informer dans vos démarches et vos demandes (bourses, logement, aides financières ou toutes autres questions). Une écoute, un accompagnement et une orientation en **toute confidentialité**.

Contact

CPSU Maison de l'étudiant – 67 bd Vauban - 03 28 04 02 40
Assistant social : Prise de rendez-vous – 03 28 04 02 47 – as.cpsu@all-lacatho.fr

Aide de l'Association d'Entraide Universitaire Lille

L'Université Catholique de Lille, par le biais de l'AEU (Association d'Entraide Universitaire), attribue, sur dossier, des aides financières au logement et/ou aux repas.

Renseignements : Association d'Entraide Universitaire : 03.20.15.97.70

Aide au paiement d'une Complémentaire Santé pour les étudiants

Pour compléter les remboursements de la Sécurité sociale, à défaut de remplir les conditions d'attribution de la CMU complémentaire (CMU-C), les étudiants peuvent bénéficier, sous réserve de remplir les conditions de ressources, de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

Pour savoir si vous avez droit à l'ACS, cliquer sur le simulateur : <https://www.ameli.fr/simulateur-droits>

LES AUTRES AIDES

Jobs étudiants : Le site du Crous propose des offres d'emplois : www.jobaviz.fr

Job IESEG : Des offres d'emplois sont proposées aux étudiants des 2 Campus pour les besoins de l'école ou autres.

LES AIDES POUR PARTIR ETUDIER OU FAIRE SON STAGE A L'ETRANGER

En fonction de votre destination, le Ministère des Affaires Etrangères recense sur son site : www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/preparer-son-expatriation/etudes-superieures/financer-ses-etudes les différentes aides et bourse pour financer ses études ou un stage à l'étranger.

Bourse Mermoz : Conseil Régional Hauts de France

Cette bourse est destinée aux étudiants, des campus de Lille et Paris, souhaitant réaliser un séjour d'études, un stage à l'étranger ou un échange en université hors Europe (parfois en double diplôme), au cours de l'année universitaire 2020-2021 (toutes destinations hors Europe, sauf les DROM-COM, la principauté de Monaco et Andorre).

Montant de l'aide sous réserve d'acceptation du dossier :

Le montant est dégressif en fonction du quotient familial (soit 92.40 €/semaine ; financement de 4 à 26 semaines). L'étudiant doit fournir un avis d'imposition français du foyer auquel il est rattaché fiscalement. S'ajoute une participation aux frais de voyage de 300€ max pour les étudiants boursiers sur justificatifs.

Pour un séjour d'études (échange académique), les étudiants éligibles reçoivent directement un mail avec la procédure de candidature en août, précédent l'année de départ en échange.

Pour un départ en stage, la procédure est communiquée sur le Career Center en ligne, en novembre de l'année précédant le départ en stage.

Ne sont pas éligibles les étudiants percevant une bourse de mobilité d'une autre région. Un étudiant ne peut bénéficier de l'aide régionale qu'une seule fois dans son cursus.

Le fait de déposer sa candidature n'est pas l'assurance absolue d'obtenir une bourse Mermoz. Etant donné le nombre de candidats éligibles au sein de l'Université Catholique de Lille, les quotas attribués ne permettent pas de satisfaire toutes les demandes. Un ordre de priorité à partir des QF les plus faibles est défini par la Commission Bourses Mermoz de notre université.

- Séjour d'études :
 - Campus de Lille : Mme Emeline CAPELLI : e.capelli@ieseg.fr
 - Campus de Paris : Mme Ayse IMREN : a.imren@ieseg.fr

- Stage :
 - Campus de Lille et Paris : bourses.stages@ieseg.fr

Bourse Erasmus +

Cette bourse est destinée aux étudiants souhaitant réaliser un séjour d'études ou un stage dans un organisme ou entreprise des pays membres de l'Union européenne ainsi que de l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, et la Serbie, à l'exclusion des institutions européennes, ambassades et consulats du pays d'origine. Elle permet de financer une partie du voyage ou du séjour.

Public : étudiants tous niveaux d'études, toutes filières (dès la première année d'études), ressortissants de tous pays inscrits pour un cursus ou cycle complet.

Durée du stage : 2 mois minimum

Stage Erasmus possible 1 seule fois (allocataire ou non).

Durée du séjour d'études : 3 mois minimum

Les étudiants peuvent faire plusieurs mobilités Erasmus + :

- pour une durée maximum de 12 mois (mois réels et non mois financés),
- par cycle donc 12 mois en licence et 12 mois en master,
- stages et séjours d'études confondus.

Montant : De 170 à 360€ par mois (selon le pays de destination) pendant 3 mois si vous partez un semestre, pendant 6 mois si vous partez à l'année. (Les montants évoluent chaque année selon l'enveloppe attribuée par l'agence Erasmus+).

Les étudiants éligibles reçoivent directement un mail avec la procédure pour pouvoir postuler (en juin pour un départ au 1er semestre ou à l'année ; en octobre – novembre pour un départ au 2ème semestre).

Pour un départ en stage, la procédure est communiquée sur le Career Center à chaque nouvelle année universitaire, en novembre.

- Séjour d'études :
 - Campus de Lille : Mme Emeline CAPELLI : e.capelli@ieseg.fr
 - Campus de Paris : M. Paul BAROUH : p.barouh@ieseg.fr
- Stage :
 - Campus de Lille et Paris : bourses.stages@ieseg.fr

Bourse nationale de mobilité du CNOUS / CROUS

Cette bourse est réservée uniquement aux établissements publics.

Bourse de mobilité des autres régions

Si les parents résident en dehors des Hauts-De-France, nous vous invitons également à effectuer des démarches de demande de bourse de mobilité auprès de votre Conseil Général et Régional.

Vous ne pouvez PAS cumuler la Bourse Mermoz avec la Bourse de votre Conseil Régional.

Bourses de mobilité Région Ile de France (IDF)

Bourse réservée aux étudiants inscrits dans un établissement éligible d'Ile-de-France. Les étudiants parisiens qui bénéficient de cette bourse ne pourront pas bénéficier des bourses Mermoz du Conseil Régional Hauts-de-France.

Aide à la Mobilité internationale des étudiants AMI

L'aide à la mobilité internationale est accordée à l'étudiant bénéficiaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou bénéficiaire d'une allocation annuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques. L'AMI fait l'objet d'un contingent annuel notifié aux établissements d'enseignement supérieur engagés dans la procédure de contractualisation avec l'État (ministère chargé de l'enseignement supérieur). Les étudiants de l'Université Catholique de Lille ne peuvent pas en bénéficier, les accords avec le ministère sont en négociation depuis plusieurs années, sans signature. Cette bourse n'est pas délivrée par le CROUS.

Bourse du Conseil Fédéral Suisse

Depuis 2014, les conditions de participation de la Suisse au programme Erasmus ont été révisées : le pays n'est malheureusement plus éligible en tant que pays "programme", ce qui signifie que les étudiants français ne peuvent plus partir en Suisse dans le cadre d'Erasmus et donc recevoir une bourse de mobilité Erasmus. Cependant, la Suisse continue à accueillir les étudiants des universités partenaires en Europe grâce au programme "Swiss-European Mobility Programme" du Conseil Fédéral Suisse qui remplace Erasmus, le temps que la Suisse négocie pour sa réintégration au sein du programme.

Le montant de la subvention est de CHF 360 (EUR 330) ou CHF 420 (EUR 380) - par mois (1 semestre = 5 mois) selon le pays de l'établissement d'origine.

Vous ne pouvez PAS cumuler la Bourse du Conseil Fédéral Suisse avec la Bourse Mermoz.

CONTACTS UTILES :

- Ministère de l'Education Nationale (National Education Ministry): www.education.gouv.fr
- Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ): www.cidj.asso.fr
- CROUS: www.etudiant.gouv.fr
- Agence Europe Education Formation France: www.europe-education-formation.fr
- International Relations Department of Lille Catholic University: international@icl-lille.fr
- Pour plus d'information : <http://www.univ-catholille.fr/vivre-linternational>

LES AIDES AU TRANSPORT

Pass Régional

- Les étudiants poursuivant des études supérieures ou faisant un stage d'une durée continue minimale d'un mois dans le cadre d'études supérieures, qui résident et étudient (ou font un stage) dans le Nord Pas-de-Calais, et qui utilisent le réseau TER régional pour les déplacements entre le domicile et le lieu d'études peuvent bénéficier de:
 - La gratuité du pass régional pour les étudiants boursiers,
 - Tarifs avantageux pour les étudiants non boursiers de moins de 26 ans.
- Renseignements : <https://www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/carte-et-tarifs-ter>, en gare ou au 0 891 671 059.

Carte ILEVIA (métro, bus, tramway) - LILLE

Les étudiants âgés de moins de 25 ans qui habitent dans la Communauté Urbaine de Lille peuvent bénéficier d'une réduction sur les abonnements jusqu'à 50 %.

Tarifification sociale : Depuis le 1^{er} Janvier 2016, le Conseil Communautaire de la Métropole Européenne de Lille a mis en place une tarification sociale. Si le Quotient Familial CAF (QF) de votre foyer est supérieur à 716 €, la tarification classique s'applique.

Renseignements : <https://www.ilevia.fr/fr/16-les-offres-4-25ans>

Carte IMAGINE R (métro, bus, tramway) - PARIS

Les étudiants âgés de moins de 26 ans peuvent bénéficier d'une réduction de 50 % par rapport au prix du forfait Navigo Annuel.

Renseignements : www.imagine-r.com

LES AIDES AU LOGEMENT

La plupart des étudiants peuvent bénéficier d'une aide au logement versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf). L'étudiant touche l'APL lorsqu'il loue un logement conventionné (logement ayant fait l'objet d'une convention entre l'État et le bailleur), l'ALS dans les autres cas (résidences universitaires, foyers...).

Aide personnalisée au logement (APL)

L'APL, financée par la Caisse d'Allocations Familiales, est accessible à tous les étudiants ayant souscrit un bail de location, quelles que soient leurs ressources. Pour en bénéficier il faut que le logement soit conventionné.
Renseignements : www.caf.fr

Vous pouvez également faire une demande de logement en résidences universitaires, consultez gratuitement des annonces de logements privés et accéder à un ensemble de services telle que la CLE (Caution Locative Etudiante) sur le site : www.lokaviz.fr

Allocation de logement à caractère Social (ALS)

Le montant de l'ALS varie selon votre situation familiale, le montant de vos ressources, le montant de votre loyer ou de votre remboursement de prêt. Renseignements : www.caf.fr

Les Aides au Logement (A.P.L ou A.L.S) sont attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) site : www.caf.fr. Les aides sont versées directement au Crous et l'étudiant paye uniquement la part du logement à sa charge.

Bon à savoir :

Si vous avez moins de 25 ans, vous pouvez bénéficier de ces aides à titre personnel. Mais attention : ces aides ne sont pas cumulables avec les prestations familiales vous concernant (versées aux parents). Donc, si vos parents reçoivent des prestations familiales pour vous, ils n'en bénéficieront plus dès que l'aide au logement vous sera versée. Un choix difficile s'impose alors ! Aussi, avant de faire votre demande, comparez ce que vous pourrez toucher et ce que vos parents perdront. En revanche, il n'est pas obligatoire que vous soyez séparé du foyer fiscal de vos parents pour toucher une aide

Caution gratuite de logement sans condition de ressource : VISALE

VISALE est une caution accordée par Action Logement au locataire qui prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement. Grâce à cette garantie fiable et gratuite, les locataires trouvent plus facilement un logement en rassurant leur futur propriétaire.

<https://www.actionlogement.fr/la-garantie-visale>

Avance LOCAPASS

L'avance LOCAPASS permet le financement du dépôt de garantie avec un prêt à taux zéro.

POUR LES ALTERNANTS : AIDE À LA MOBILITÉ, À L'INSTALLATION POUR FAVORISER LE RAPPROCHEMENT DOMICILE TRAVAIL OU L'ENTRÉE DANS L'EMPLOI

MOBILI JEUNE

Une subvention jusqu'à 100 € par mois peut être accordée pour financer une partie des loyers des alternants.

AIDE A LA MOBILITE

Une subvention de 1 000 € est accordée aux étudiants qui souhaitent se rapprocher de leur lieu de travail ou de formation.

www.actionlogement.fr rubrique : LOUER